



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt cinq mai deux mil vingt à vingt heures, dans la salle Copeau de l'Espace Municipal Jean-Bouhey, sous la présidence de Monsieur José ALMEIDA, Maire sortant, pour l'installation du nouveau Conseil municipal, de Monsieur Christian CHEVREUX, doyen d'âge de l'assemblée pour l'élection du Maire, puis de Monsieur José ALMEIDA, Maire nouvellement élu.

28 conseillers étaient présents :

M Christophe SAGE avait donné pouvoir à Mme Céline TONOT.

Monsieur le Maire ayant constaté que le *quorum* est atteint, ouvre la séance et propose Madame Elise GOURMELEN aux fonctions de secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1 – Installation du Conseil Municipal

Abordant l'ordre du jour, Monsieur José ALMEIDA rappelle que l'élection du 15 mars 2020 a abouti au renouvellement de l'intégralité du Conseil Municipal et qu'il appartient au Maire sortant de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée.

Il donne ensuite lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020 :

Inscrits : 5 245

Votants : 2 058

Blancs : 23

Nuls : 21

Nombre de suffrages exprimés : 2014

Les listes en présence ont obtenu :

Liste « Longvic avance » conduite par M. José ALMEIDA : 1 615 voix (80,19 %) 27 conseillers élus

Liste « Longvic vers l'avenir » conduite par Mme Valérie GRANDET : 399 voix (19,81 %) 2 conseillers élus.

Il procède à l'appel nominal de chaque conseiller puis déclare le Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 installé dans ses fonctions et composé comme suit :

Mesdames et Messieurs José ALMEIDA, Céline TONOT, Jean-Marc RETY, Anne GUTIERREZ-VIGREUX, Jean-Marc GONÇALVES, Marie-Line BONNOT, Christian BOUCASSOT, Florence BIZOT, Pierre BERTRAND, Fabienne VION, Christian CHEVREUX, Anne MILLOT, Luc LE LORC'H, Monique ISSAD, Gaëtan GUERMONPREZ, Béatrice SIMON, Jonas MOUNDANGA, Élise GOURMELEN, Christophe SAGE (excusé, pouvoir à Madame Céline TONOT), Hélène MARTEEL, Jean-Louis MERZAUX, Cyrielle VILLANI, Jean-Luc JONCOUR, Myriam HENNEQUIN-ROURE, Samir ASGASSOU, Patricia QUELIN, Franck LOUIS, Valérie GRANDET, Fernando NOVO.

Ayant constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance et conformément à l'ordre du jour, Monsieur José ALMEIDA cède la présidence à Monsieur Christian CHEVREUX, doyen d'âge de l'assemblée, afin qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

2 - Élection du Maire

Monsieur Christian CHEVREUX invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire de Longvic.

Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Dans le cadre de cette élection, le bureau de vote doit comprendre au moins deux assesseurs. Il propose donc de désigner deux assesseurs, un par liste présentée lors du scrutin du 15 mars dernier.

Messieurs Christian BOUCASSOT et Fernando NOVO sont désignés assesseurs pour l'élection du Maire.

Il demande si l'un des conseillers souhaite être candidat à la fonction de Maire.

Madame Céline TONOT présente la candidature de Monsieur José ALMEIDA à la fonction de Maire.

Madame Valérie GRANDET prend la parole pour faire connaître l'explication de vote de son groupe *Longvic vers l'avenir*, en commençant par remercier les électrices et les électeurs qui se sont déplacés le 15 mars, malgré des circonstances très particulières : pandémie de coronavirus, confinement des EHPAD, fermeture des établissements scolaires, et annonce la veille par le Premier Ministre de la fermeture des cafés et restaurants.

Elle poursuit en considérant que cette situation ne peut qu'inciter à mettre en doute la constitutionnalité de ces élections municipales, la proclamation de l'état d'urgence sanitaire ne pouvant justifier qu'on porte ainsi atteinte à l'une des libertés fondamentales garanties par la Constitution : le droit de voter.

Après avoir précisé que M. le Maire sortant n'est en rien responsable de cette situation, elle fait état d'une multiplication en cours des procédures de protestations, déjà plus de 3000 contre 400 en 2014. Madame Grandet ajoute que dans ce cadre, sa liste « Longvic vers l'avenir » a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal administratif, assorti d'une Question Préalable de Constitutionnalité visant à annuler le premier tour des élections municipales dans toutes les communes de France ; démarche entreprise avec l'association « 50 millions d'électeurs », afin de protéger le suffrage universel.

Assurant l'assemblée de la volonté de son groupe d'agir avec humilité, sens de l'écoute et respect de toutes les sensibilités, elle conclut son intervention en annonçant que pour les raisons déjà énoncées, ce dernier a fait le choix de ne pas présenter de candidat à l'élection du Maire de Longvic, et ne prendra pas non plus part à cette élection.

M. Christian CHEVREUX invite chaque Conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne qui lui est présentée, et constate que chacun d'eux n'est porteur que d'une seule enveloppe.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il est procédé, assisté des deux assesseurs, au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont :

28 conseillers présents

2 conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

27 votants

0 suffrage déclaré nul

0 suffrage déclaré blanc

27 suffrages exprimés

La majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) est de 14

Monsieur José ALMEIDA : 27 voix

Il proclame Monsieur José ALMEIDA, Maire de Longvic, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Il lui remet l'écharpe.

Monsieur José ALMEIDA, nouveau Maire, remercie Monsieur CHEVREUX, et prend la parole :

« Cher(e)s collègues élu(e)s, Cher(e)s ami(e)s,

Tout d'abord, je souhaiterais profiter de ce moment solennel pour saluer et remercier le Directeur Général des Services ainsi que tous les services de la Ville qui se sont mobilisés durant la crise sanitaire et en particulier celles et ceux qui ont assuré une permanence quotidienne afin d'aider les habitants en difficulté, nos

seniors, les familles, nos soignants par l'accueil de leurs enfants et bien d'autres services pour assurer la continuité de l'intérêt général.

Ils ont confirmé ainsi la grande réactivité du service public, puisque ils ont su durant 2 mois concentrer tous les efforts sur les plus fragiles d'entre nous, que ce soit nos aînés, ou encore les jeunes élèves les plus en difficulté. Un grand merci !

Mais nous aurons certainement l'occasion d'y revenir dans les semaines à venir : car ce soir, je voudrais d'abord commencer par rendre hommage aux élus du mandat précédent, qui ont été à mes côtés durant ces 6 années et remercier aussi Claude DARCIAUX pour son soutien indéfectible ! Au-delà, je salue l'ensemble des élus qui se sont engagés au service de notre Ville.

Je voudrais par ailleurs remercier les Longviciennes et les Longviciens qui ont voté le 15 mars dernier très largement pour notre liste Longvic avance : c'est une très belle reconnaissance pour le travail réalisé et une belle mobilisation qui a été, en voix, quasiment la même qu'en 2014, et ce malgré la forte abstention.

Aujourd'hui encore, je mesure l'honneur qui m'est fait, ainsi que toute la responsabilité liée à ce second mandat. Je salue et remercie toute mon équipe.

Être Maire demande un engagement personnel quotidien et mon épouse, mes deux filles - que je remercie pour leur soutien - le savent mieux que personne.

Cela exige beaucoup de travail et de proximité avec les habitants : c'est un travail d'écoute et de dialogue afin de poursuivre le développement équilibré et harmonieux de notre belle Ville.

En tant que Maire, je prends l'engagement de favoriser un travail constructif au sein de ce Conseil municipal nouvellement constitué.

Je le ferai dans le respect des femmes et des hommes et des principes de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Je le ferai avec les valeurs que je porte, celles du progrès, de la justice sociale, de la solidarité.

Je le ferai avec sincérité, transparence et sans sectarisme, comme je l'ai fait dans le mandat précédent.

L'intérêt général sera au-dessus de tout, car il s'agit de l'intérêt des habitants, de l'intérêt de la Ville. Ce qui compte, c'est d'agir ensemble pour Longvic !

Nous mènerons à bien cette ambition au travers de la mise en œuvre de notre projet, co-construit avec les habitants. C'est d'abord terminer le parc du Château et l'aménagement de la Place Mitterrand, c'est ensuite la reconstruction du barrage du bief de l'Ouche, la rénovation de l'école élémentaire Léon Blum et tous les autres projets que nous réaliserons dans les 6 ans qui viennent... Nous le ferons avec tous nos partenaires et en premier lieu Dijon Métropole.

Une nouvelle fois, je vous remercie toutes et tous pour votre confiance, merci pour Longvic, et vive Longvic ! »

M. le Maire de Longvic accordant la parole à Mme GRANDET, cette dernière lui adresse son salut républicain, ainsi qu'à toute son équipe à l'occasion de cette élection. Elle a également une pensée pour les agents municipaux et les bénévoles associatifs qui ont dès le 17 mars agi avec solidarité, ainsi bien évidemment que pour le personnel médical.

Elle ajoute qu'avec son collègue M. Fernando NOVO et leurs colistiers, elle va fonder une nouvelle association pour faire vivre leur sensibilité et leur projet pour Longvic. Son groupe s'engage à être assidu, en particulier dans les instances et commissions municipales, et à mener une opposition juste, ne tombant pas dans la critique systématique et qui saura reconnaître les mesures allant dans le bon sens. Une opposition constructive aussi, qui fera régulièrement des propositions.

Mme GRANDET ajoute que son collègue et elle-même veilleront à ce que Longvic ait des relations équilibrées avec la Métropole.

Souhaitant bon courage à tous, elle conclut en affirmant qu'une seule question guidera son groupe : est-ce bon pour les Longviciens ?

Sur invitation du Maire, Mme Céline TONOT prend la parole en tant que Présidente du groupe *Longvic avance*, en le félicitant vivement pour son élection. Elle en profite pour remercier les Longviciennes et les Longviciens qui ont fait confiance à la liste *Longvic avance*, puisque le nombre de voix qui se sont portées sur cette dernière avoisine celui de 2014. C'est pour elle le fruit de la reconnaissance d'un travail sérieux, mené dans l'intérêt général.

Elle affirme que pour cette nouvelle mandature, la dynamique sera la même, et que le Maire de Longvic pourra compter sur l'énergie de tous ses colistiers pour réaliser tous les projets de la campagne, co-construite avec les habitants. Avec pour valeurs la solidarité, la justice, le progrès social, l'éveil citoyen et

écologique, au service de tous : enfants, familles, seniors, commerces, chefs d'entreprises , associations...

Un travail qui sera mené avec l'appui du service public longvicien, dont elle salue le DGS, service public qui réalise un travail formidable, comme il l'a prouvé à nouveau ces dernières semaines.

Elle conclut en assurant M. le Maire de Longvic de la loyauté, de la fidélité et de l'engagement de son groupe à ses côtés, pour toutes les Longviciennes et tous les Longviciens.

3 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut disposer de huit adjoints au Maire au maximum et d'un au minimum.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait de huit Adjoints et propose de fixer à huit le nombre des Adjoints au Maire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membre du Conseil Municipal.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose une liste de huit Adjoints conduite par Madame Céline TONOT, et constate que Mme GRANDET ne souhaite pas en proposer de son côté.

Il propose que soient assesseurs les mêmes Conseillers que pour l'élection du Maire, à savoir Messieurs Christian BOUCASSOT et Fernando NOVO.

Il invite chaque Conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne qui lui est présentée, et constate que chacun d'eux n'est porteur que d'une seule enveloppe.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il procède, assisté des deux assesseurs, au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont :

28 conseillers présents

2 conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

27 votants

0 suffrage déclaré nul

0 suffrage déclaré blanc

27 suffrages exprimés

La majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) est de 14

La liste conduite par Madame Céline TONOT : 27 voix.

A l'issue du scrutin, Monsieur le Maire proclame les candidats de la liste conduite par Madame Céline TONOT élus aux fonctions d'Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions, à savoir :

Madame Céline TONOT, 1ère Adjointe

Monsieur Jean-Marc RETY, 2ème Adjoint

Madame Anne GUTIERREZ-VIGREUX, 3ème Adjointe

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, 4ème Adjoint

Madame Marie-Line BONNOT, 5ème Adjointe

Monsieur Christian BOUCASSOT, 6ème Adjoint

Madame Florence BIZOT, 7ème Adjointe

Monsieur Pierre BERTRAND, 8ème Adjoint

4 – Lecture de la Charte de l'Élu local

Conformément à l'article L1111-1-1 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'Élu local :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

A l'issue de cette lecture, un exemplaire de la Charte de l'Élu local est remis à chaque conseiller ainsi que le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Pour information, il annonce qu'il déposera une gerbe le lendemain devant le Monument aux Morts de Longvic, à l'occasion de cette installation, comme le veut la tradition, mais seul, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal se tiendra dans la même salle le mardi 02 juin 2020 à 20 heures.

Longvic, le 27 mai 2020,

Le Maire,

José ALMEIDA